COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY,
COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE
Place du 13e Régiment du Génie
BP 80526
51331 EPERNAY CEDEX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

2026-48CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UNE PASSERELLE CYCLABLE

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :

JEUDI 3 DECEMBRE 2026 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur https://www.xmarches.fr/

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : https://www.xmarches.fr/

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	2026-48CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UNE PASSERELLE CYCLABLE
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
1.6 - Réalisation de prestations similaires....5
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....6
2.4 - Développement durable....6
3 - Les intervenants....6
3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage....6
3.2 - Contrôle technique....6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs....6
4 - Conditions relatives au contrat....6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement....6
5 - Contenu du dossier de consultation....6
6 - Présentation des candidatures et des offres....8
6.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire....8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....9
8 - Examen des candidatures et des offres....12
8.1 - Sélection des candidatures....12
8.2 - Attribution des marchés....12
8.3 - Suite à donner à la consultation....14
9 - Récompenses....14
10 - Renseignements complémentaires....14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....14
9.2 - Procédures de recours....14
9 - Notification et informations des candidats....15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle pour la piste cyclable entre Epernay (51) et Chouilly (51). Cette passerelle, parallèle à la RD3 devra franchir la RD40A/RD3 au niveau de l'entrée de Chouilly depuis Epernay.

Lieu d'exécution :
RD40A/RD3 au niveau de l'entrée de Chouilly depuis Epernay
51530 Chouilly

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranches	Désignation
Tranche ferme	Phase Etudes
Tranche optionnelle 1	Phase Travaux

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Tranches	Missions et Désignation
Tranche ferme *Phase Etudes*	**AVP** Avant-projet
	PRO Etudes de projet
	ACT Assistance pour la passation du contrat de travaux
Tranche optionnelle 1 *Phase Travaux*	**VISA** Conformité et visa d'exécution au projet
	DET Direction de l'exécution des travaux
	AOR Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71310000-4	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. **Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire**. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les missions seront conduites et dirigées par :

Un « Chef de Projet », ingénieur de niveau « Directeur d'études référent » **disposant d'une expérience significative en études d'ouvrage d'art**. *Le cas échéant, s'il n'a pas toutes les compétences en propre, le prestataire peut se faire assister d'un expert tiers sous réserve que l'ensemble des compétences requises soient couvertes.*
Un « Responsable du suivi des travaux » (mission DET) disposant d'une expérience minimale de 3 ans en construction ou réparation d'ouvrages de génie civil.

L'inspection détaillée initiale après travaux devra être réalisée par des personnels disposant des compétences suivantes :

Un « Ingénieur responsable technique » : agent de niveau ingénieur ayant obligatoirement reçu une formation spécialisée en ouvrage d'art et en pathologie.
Un « Inspecteur Ouvrage d'Art » : agent de niveau BTS ayant au moins 5 ans d'expérience en inspections détaillées d'ouvrages d'art. L'agent disposera de l'attestation de formation PFC « Inspection d'ouvrages d'art » module 1 (connaissances de bases) ou d'une attestation professionnelle équivalente

Nota : Une même personne pourra assurer plusieurs des 4 fonctions définies ci-dessus, sous réserve qu'elle dispose des compétences de chacune de ces fonctions, tel qu'indiqué ci-dessus.

Les personnels suivants :

- Chef de projet ;
- Responsable du suivi des travaux.
- Ingénieur responsable technique ;
- Inspecteur Ouvrage d'Art ;

seront les personnes qui auront été nommément désignée par le candidat dans son offre et notamment dans l'annexe MP_2026-48CA_CadrePrésentationProfils.

Le changement de ces personnels est soumis à l'accord préalable du maître d'Ouvrage.

Le remplaçant proposé devra présenter au minimum le même niveau de compétences que la personne désignée initialement.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le **CEREMA** - Direction territoriale Est Ile du Saulcy - Bâtiment C - CS 30855 - 57045 METZ Cedex 1, représenté par M. Sébastien NEIERS, Chef de groupe Expertise Ouvrages d'Art.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le manuel utilisateurs XMARCHES
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le cadre de présentation des profils proposés par le candidat pour réaliser les prestations.

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : http://www.xmarches.fr

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr **lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises** *(Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).* Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » *(personnel, et accessible après identification email et mot de passe).*

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.
Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante** : https://www.xmarches.fr/

L'ensemble des mails de la collectivité sera envoyé via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr
Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.
Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.
Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments…*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procèdera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB…), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise
Liste des **expériences significatives** dans la conduite d'opérations comparables avec des **références pertinentes** sur des opérations de nature et de complexité similaire en matière de : - études d'ouvrages d'art - construction ou réparation d'ouvrages de génie civil - inspection détaillée d'ouvrages d'art Elles seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Le **CADRE DE PRESENTATION DES PROFILS DU OU DES PILOTES PROPOSES PAR LE CANDIDAT POUR REALISER LES PRESTATIONS** (à établir selon le cadre joint au DCE) **dûment complété**

Certificats de qualification sollicités :

Pour l'Ingénieur responsable technique : **Attestations de formation PFC « Inspection d'ouvrages d'art » module 1 (connaissances de bases) et module 6 (Diagnostic)** ou d'attestations professionnelles équivalentes

Pour l'Inspecteur Ouvrage d'Art : **Attestation de formation PFC « Inspection d'ouvrages d'art » module 1 (connaissances de bases)** ou d'une attestation professionnelle équivalente

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 - Documents de l'OFFRE à produire

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
La proposition financière détaillée.
Un mémoire technique des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations le concernant et notamment : → Méthodologie : Compréhension du contexte et des enjeux de la mission, méthode d'exécution détaillée des différents éléments de mission, mise en exergue de la collaboration avec le maître d'ouvrage, pilotage de l'opération et suivi des travaux, qualité des documents produits lors des différentes phases de la mission → Moyens humains affectés aux prestations : organisation de l'équipe dédiée à l'opération (y compris la liste de sous-traitants pressentis si recours à la sous-traitance)
La Présentation des profils du ou des pilotes proposés par le candidat pour réaliser les prestations (à établir selon le cadre joint au DCE)
Une note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations le concernant : - Performance environnementale de la démarche de conception et réalisation du projet (au niveau de l'étude et des solutions techniques envisagées) - Gestion ou optimisation de ses déplacements - Prise en compte des nuisances et impacts du chantier, etc

IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.xmarches.fr

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.
Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquence, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :
La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES ; Avec le format PAdES, la signature peut être identifiable dans le fichier et visible. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.
Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engament sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :
Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien *« répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. articles 5.1 et 5.2).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2026-48CA MOE PASSERELLE CYCLABLE. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).
NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document.**

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

Nota : Les courriers d'excuse ne correspondent pas à une offre et ne doivent donc pas être déposés sur la plateforme XMARCHES. Dans le cas où vous souhaitez nous remettre un courrier, nous vous invitons à nous le faire parvenir par mail ou par voie postale à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0 %
2-Qualité	60.0 %
3-Performances environnementales	10.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	30 %
Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de l'acte d'engagement. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de **20 points**. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : **NP = (P0/P) x 20** *NP : Note de l'offre considérée* *P0 : Meilleur prix* *P : Prix de l'offre considérée* La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NP sur 20 points
NOTE QUALITE	**60 %**
Le critère « Qualité » est noté sur **20 points**. La qualité sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique à savoir : → Méthodologie : Compréhension du contexte et des enjeux de la mission, méthode d'exécution détaillée des différents éléments de mission, mise en exergue de la collaboration avec le maître d'ouvrage, pilotage de l'opération et suivi des travaux, qualité des documents produits lors des différentes phases de la mission (10 points) → Moyens humains affectés aux prestations : organisation de l'équipe dédiée à l'opération (10 points)	Note NT sur 20 points
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	**10 %**
Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement » est noté sur **20 points**. Les performances en matière de protection de l'environnement seront examinées au regard des informations transmises par les candidats dans le cadre de la note environnementale : - Performance environnementale de la démarche de conception et réalisation du projet (au niveau de l'étude et des solutions techniques envisagées) - Gestion ou optimisation de ses déplacements - Prise en compte des nuisances et impacts du chantier, etc	Note NE sur 20 points

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 30% NP + 60% NQ + 10 NE

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur tous les autres documents de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées.
Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Toutefois si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations, auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation.

A la suite de cette négociation, chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

NOTA : **Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales.**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours**.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante** : https://www.xmarches.fr/
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :
EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Direction Marchés Publics
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

Mmes MORLET/ GILLES/ PLUCHART
03 26 53 37 34 / 09 / 08

Renseignement(s) technique(s) :
EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Direction Voirie et Mobilité
Mme Laura GRAL
Port. : 06 80 13 57 09

CEREMA
M. Sébastien NEIERS
Port. : 07 64 47 56 28

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine

juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du : **Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy** - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX - Tel : 03.83.34.25.25 - Fax : 03.83.34.22.24.

9 - Notification et informations des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS »*.